



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

DÉCLARATION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel.)

GREFFIER

Arusha, le 2 juillet 2012

Allocution de John Hocking,

**Secrétaire général adjoint à l'ONU
Greffier du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Mécanisme
pour les Tribunaux pénaux internationaux**

**Allocution prononcée à l'occasion de l'ouverture de la division d'Arusha du
Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux**

Le 2 juillet 2012

« Pendant le génocide, ils m'ont arrosé d'essence et ils m'ont fait brûler, ils m'ont fouetté le dos trois fois, ils m'ont percé la poitrine avec une lance. Tout cela le même jour. Nous étions 50 000 dans cette paroisse. J'ai vu toute ma famille se faire tuer. Je me suis enfuie. Quand ils m'ont trouvé, j'ai supplié l'Interahamwe de me tuer sur place. Ils ont refusé au motif que transporter mon cadavre jusqu'à la fosse commune leur demanderait trop de travail. Je ne savais pas ce qui allait m'arriver d'autre, mais je savais que le pire était encore à venir. Quelques heures plus tard, de nombreux hommes m'ont violée pendant cinq nuits et cinq jours consécutifs. J'étais brisée. J'étais morte. J'avais 12 ans. »

Céleste n'a plus 12 ans. Je l'ai rencontrée dans un café en février. Sa frêle stature et sa peau marquée de tâches ne dissimulent guère les cicatrices laissées par les machettes, les brûlures d'essence et le virus du SIDA avec lequel elle vit depuis près de 20 ans, souvenirs impitoyables de ces jours tragiques.

Mais son regard perçant et sa grande dignité ne laisse aucune hésitation sur sa force. Pendant les premières années du TPIR, alors qu'un pays entier luttait pour guérir les blessures encore béantes du génocide, Céleste est montée dans un petit avion pour venir témoigner à Arusha. Avec courage, elle a revécu la violence de chacun des actes qu'elle a subis, tout en faisant face à ceux qu'elles tenaient pour responsables. Elle a versé des larmes lorsque la défense a remis en question les viols dont elle avait été victime.

Sa démarche courageuse n'est pas restée sans suite. Il y a seulement 20 ans, des dirigeants mal intentionnés pouvaient encore, sans être inquiétés, se laisser aller à la tentation d'abuser de leur pouvoir. Nous savons aujourd'hui que la vérité relatée par une jeune fille d'un petit village au cœur de l'Afrique peut trouver un écho dans le monde entier et, finalement, faire tomber les puissants. C'est, à mon sens, la quintessence même de la justice internationale.

Aujourd'hui, au moment où les travaux du TPIR et du TPIY convergent vers une institution inédite, qui renforce encore la justice pénale internationale, il me faut adresser des remerciements.

Je dois remercier les 3 000 témoins ou presque qui, comme Céleste, ont témoigné au sujet des atrocités survenues au Rwanda au printemps 1994 ; et les 5 000 témoins qui ont déposé au sujet des vagues de violence qui ont submergé les Balkans dans les années 1990.

Je salue la compassion des fonctionnaires de la section d'aide aux témoins, qui ont tenu la main des personnes venues déposer et les ont réconfortées pendant les longues heures précédant leur témoignage.

Je remercie les interprètes et les traducteurs. Ils comprennent. Et parce qu'ils comprennent et mettent des mots sur la souffrance des témoins, ils souffrent avec eux.

Je salue la détermination inébranlable des enquêteurs, qui vont inlassablement de village en village pour rassembler des éléments de preuve que les juristes rassemblent ensuite avec zèle afin d'étayer leurs arguments.

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [YouTube](#)

Bureau de presse/Service de communication

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye. BP 13888, 2501 EW La Haye. Pays-Bas

Téléphone : +31-70-512-8752 ; 512-5343 ; 512-5356

Je prends note du travail louable des conseils de la Défense. Trop souvent et trop vite stigmatisés pour « *défendre l'indéfendable* », ils défendent en réalité les droits de personnes et, ce faisant, la notion même de justice.

Je souhaite exprimer mon profond respect envers les juges et les fonctionnaires qui exercent auprès d'eux : ils travaillent avec passion et pendant de longues heures pour passer au crible tous les moyens de preuve, mais c'est sans passion, avec équité et impartialité, qu'ils jugent des crimes qui ont choqué les consciences dans le monde entier.

Ce que le Tribunal a accompli n'est pas, et ne doit pas être, un simple succès temporaire, obtenu grâce au travail de ses centaines de fonctionnaires. Il appartient aux archivistes de veiller à la préservation de ces réalisations et, fait tout aussi important, de veiller à ce que le monde entier puisse y avoir accès. Pour que *Ntibizasubire*, écrit sur chaque mémorial du génocide au Rwanda, ou *Da se ne ponovi, da se ne zaboravi*, clamé par les mères de Srebrenica, ne soient pas un « *plus jamais ça* » sans conséquence, mais continuent à constituer un impératif moral qui guide nos actions et détermine nos convictions.

Il serait négligent de ma part de ne pas saluer la prescience et la maturité des États membres de l'ONU, sans qui la lutte contre l'impunité n'aurait jamais été engagée et sans qui la justice - *condicio sine qua non* de la réconciliation nationale et de la paix - n'aurait jamais été rendue. Qu'ils aient modifié leur législation nationale, ou engagé d'importantes dépenses, qu'ils aient offert un accueil et l'hospitalité, qu'ils aient accepté d'exécuter sur leur territoire les peines imposées par les Tribunaux ou qu'ils aient assuré la libre circulation des témoins des tribunaux tout en veillant à leur protection, je tiens à leur exprimer ma reconnaissance.

Mais la coopération que la justice attend des États membres ne s'arrête pas là. Neuf personnes, accusées de compter parmi les plus hauts responsables du génocide du Rwanda, sont encore en fuite.

Il y a seulement un an, le dernier des 161 accusés du TPIY a été arrêté. Nous avons ainsi tous eu la preuve que la fin de l'impunité était possible, et à notre portée. Il y a moins de deux semaines, le Rwanda a célébré la fin des travaux considérables menés par les juridictions *gacaca*. Comme l'a souligné le Président Kagame, ces juridictions « *ont invité chaque Rwandais à relever le défi de l'introspection, à faire un examen de conscience, ce qui a permis que la vérité soit dite, et à conduit à la guérison de la nation, à la réconciliation et à la justice.* » À l'heure où le TPIR et le TPIY achèvent les procès en cours, puisse l'entrée en fonction du Mécanisme conduire à l'arrestation des accusés en fuite et à la fermeture du chapitre le plus pénible de l'histoire du Rwanda, afin que les personnes qui ont le plus souffert, comme Céleste, puisse trouver dans ses travaux un certain réconfort.

Je vous remercie.

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [YouTube](#)

Bureau de presse/Service de communication

Churchillplein 1, 2517 JW La Haye. BP 13888, 2501 EW La Haye. Pays-Bas

Téléphone : +31-70-512-8752 ; 512-5343 ; 512-5356